



Aix en Provence

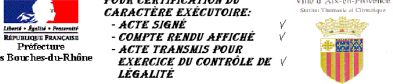
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.37**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25250- DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : REQUALIFICATION DE L'ENTREE SUD DE LUYNES - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET N°161P A LA SCI LA PALOMBE SOUS FORME DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE 30 ANS - REAMENAGEMENT DU TERRAIN DE PISTE BICROSS PAR LA SCI LA PALOMBE**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Nomenclature** : 3.2 Alienations

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : REQUALIFICATION DE L'ENTREE SUD DE LUYNES - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET N°161P A LA SCI LA PALOMBE SOUS FORME DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE 30 ANS - REAMENAGEMENT DU TERRAIN DE PISTE BICROSS PAR LA SCI LA PALOMBE - Décision du Conseil

Je vous rappelle que par délibération n°2012.403 en date du 10 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le dépôt du permis de construire sur les parcelles communales HD n°153p et HD n°161p pour la transformation d'un ancien garage en espace commercial avec abords paysagers à Luynes.

Par délibération n°2012-711 en date du 09 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé des modalités de mise à disposition des parcelles communales à la SCI LA PALOMBE.

En effet pour réaliser son projet M. PALOMBIERI avait besoin d'une bande de terrain supplémentaire à détacher des parcelles cadastrées section HD n°153p et HD n°161p appartenant à la Commune étant précisé que la parcelle cadastrée section HD n°153p était déjà louée depuis de nombreuses années à la SCI LA PALOMBE.

L'aménagement projeté par la SCI LA PALOMBE devait contribuer à la requalification de l'entrée sud de Luynes, améliorer la circulation ainsi que la sécurité des usagers.

Les modalités de cession des parcelles avaient été définies en accord avec M. PALOMBIERI et le choix s'était porté sur un bail emphytéotique de 30 ans avec une redevance annuelle fixée par les Domaines à 21 000 euros H.T.

En complément de cette délibération, il faut noter que le terrain laissé à bail à la SCI LA PALOMBE était utilisé comme terrain de bicross.

En conséquence, M. PALOMBIERI a accepté de remettre en état le terrain restant à la ville afin qu'il puisse à nouveau être utilisé pour du bicross.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir à nouveau :

- **CONFIRMER** le bail emphytéotique de 30 ans décidé par délibération n° 2012.711 en date du 9 juillet 2012 pour les parcelles cadastrées HD n°153p et HD n°161p.
- **DIRE** que la redevance annuelle est fixée à 21 000 euros et sera indexée sur le coût de la construction.
- **DIRE** que M. PALOMBIERI, représentant la SCI LA PALOMBE, s'est engagé à remettre en état le terrain bicross restant appartenir à la Ville dans le délai de un an maximum à compter de l'achèvement des travaux réglementairement constatée.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.
- **AUTORISER** Monsieur, Le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2013.37 - REQUALIFICATION DE L'ENTREE SUD DE LUYNES - MISE A DISPOSITION  
DES PARCELLES COMMUNALES HD N°153P ET N°161P A LA SCI LA PALOMBE SOUS  
FORME DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE 30 ANS - REAMENAGEMENT DU TERRAIN  
DE PISTE BICROSS PAR LA SCI LA PALOMBE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 1</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

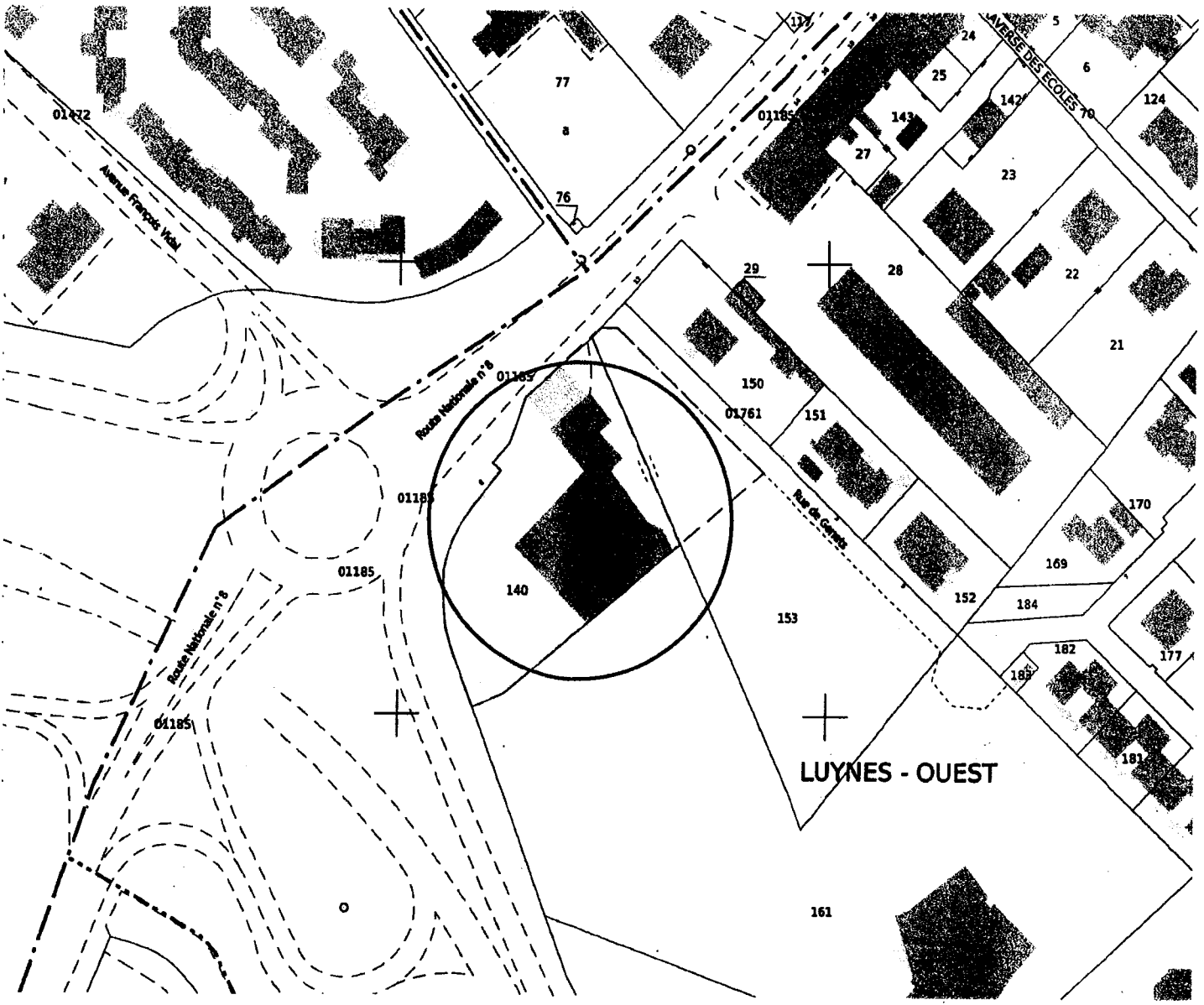
**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# PLAN DE SITUATION - LUYNES

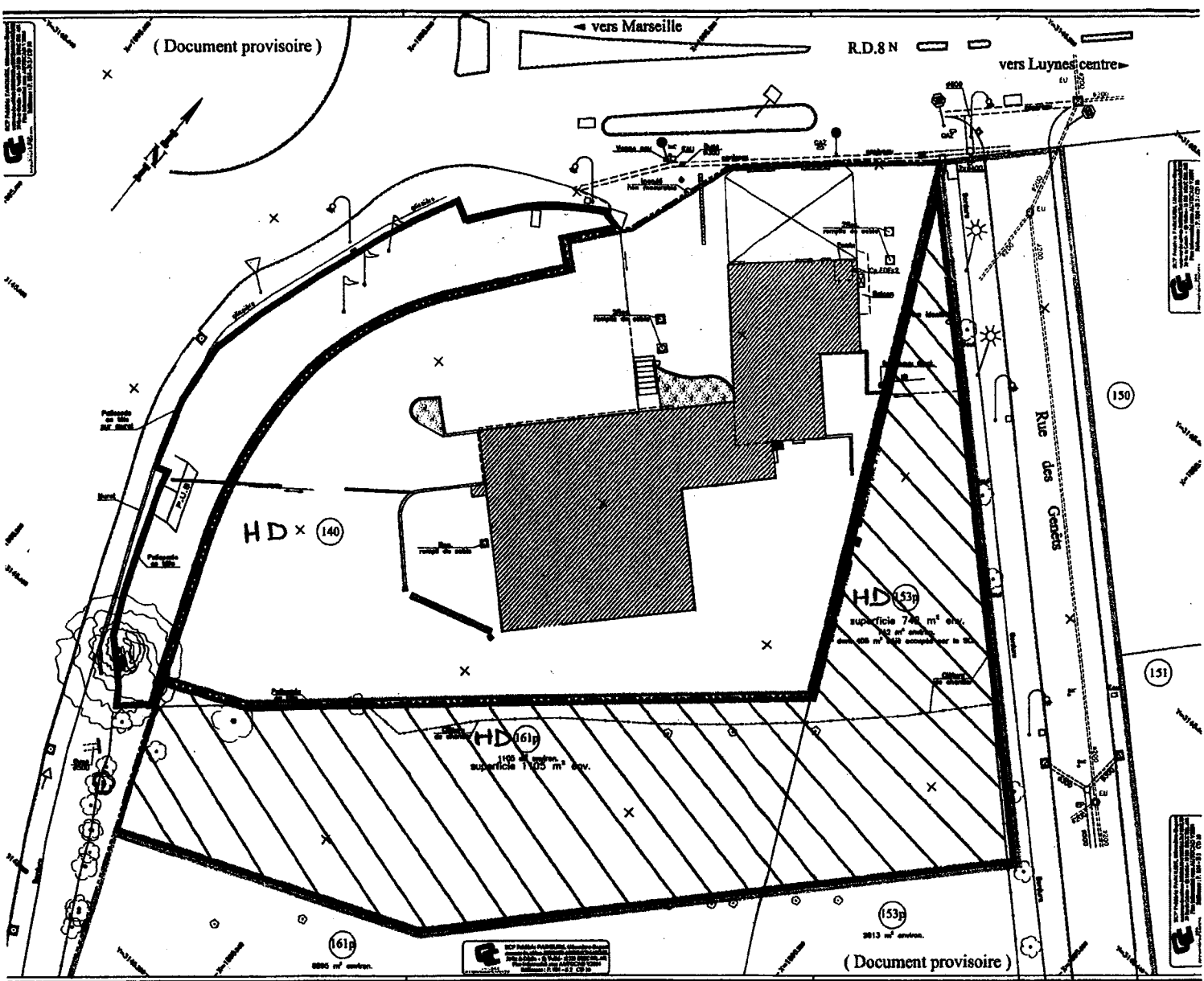


(Document provisoire)

vers Marseille

R.D.8 N

vers Luynes centre




HD 140

HD 153p  
superficie 700 m<sup>2</sup> env.

HD 161p  
superficie 1125 m<sup>2</sup> env.

(53p)  
2013 m<sup>2</sup> environ.

(Document provisoire)

 parcelles HD n° 153 p et HD n° 161 p



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-D U RHONE  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pôle gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE  
SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎: 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence  
Direction Générale Adjointe des Services  
Direction Foncier et Gestion du Patrimoine  
Hôtel de Ville  
13616 Aix en Provence Cedex

## AVIS DU DOMAINE

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers*

*Art. L.311-8 du Code des Communes*

*Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982*

*Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972*

*Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2012-0001L1157

Dossier connexe:

1. Propriétaire : Ville d'Aix

2. Date de réception de la demande d'avis : 22/03/12 lettre du 21/03/12 (affaire suivie par Mme MAS)

3. Situation du bien :

*Commune* : Aix en Provence

*Adresse ou lieu-dit* : "RD8 13080 Luynes

*Références cadastrales et superficie* :

section	parcelle	surface
HD	153p	742 m <sup>2</sup>
HD	161p	1105 m <sup>2</sup>
	Total	1847 m <sup>2</sup>

4. Description sommaire : Location sous forme de bail emphytéotique au profit de la SCI La Palombe, d'un terrain à bâtir de très bonne planimétrie, situé dans un secteur urbanisé



6 Réglementation d'urbanisme : POS de la Ville d'Aix

Zone UD3

Surface non réglementée COS: 0.30 pour l'habitation et 0.45 pour autres usages

9. Conditions du bail : durée: 30 ans

Montant des investissements réalisés par le preneur: 222195 € HT

10 Montant de la redevance annuelle due par le preneur : 21000 € HT

(VINGT ET UN MILLE EUROS HT)

A Aix le 13/04/12

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

Par délégation,

L'inspecteur

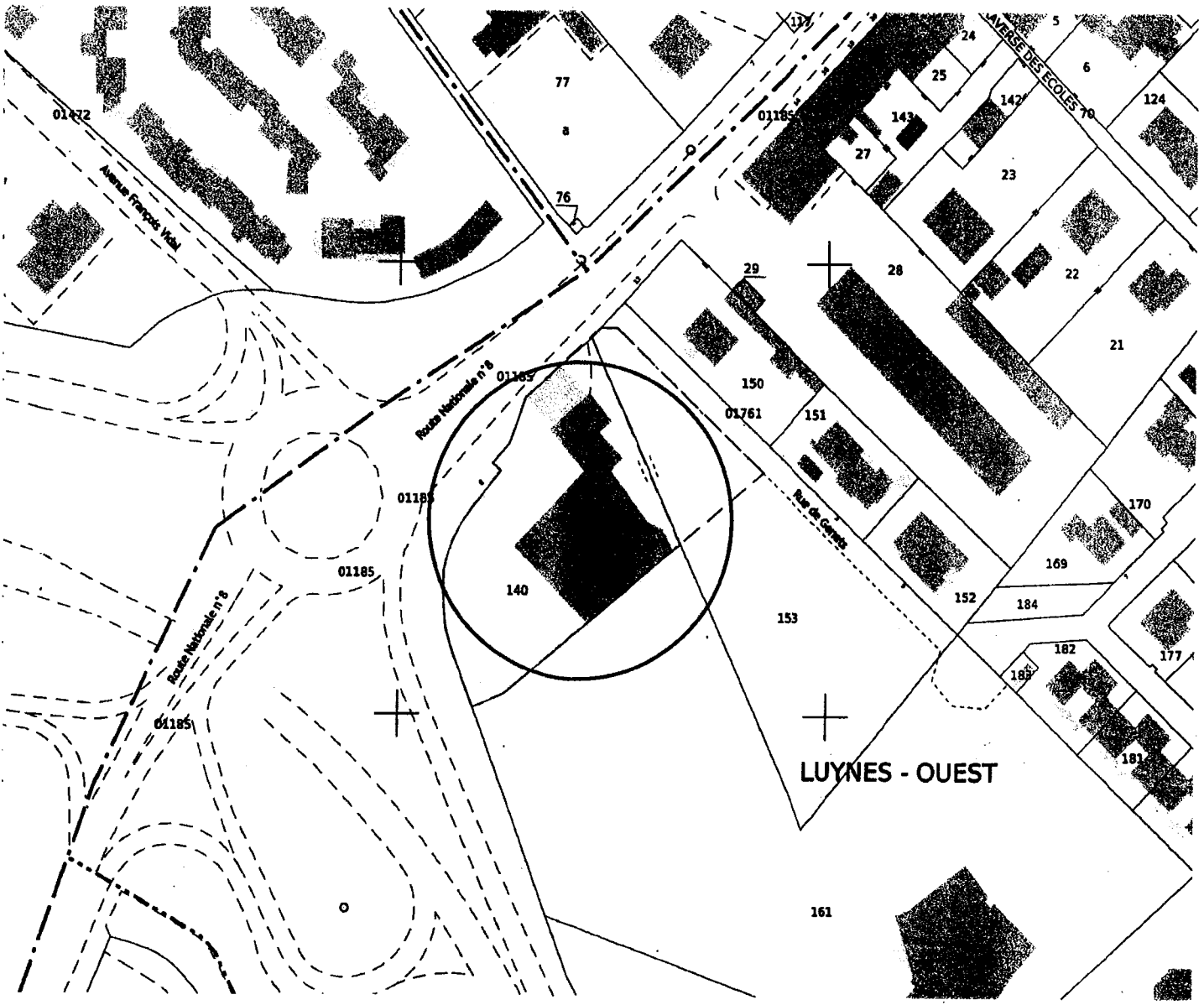
JC ROBERT,

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>COURRIER ARRIVEE</b>			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
18 AVR. 2012			
N° 0318/12			
AF	MF	GPC	DDC
		CAU	JVBI



# PLAN DE SITUATION - LUYNES

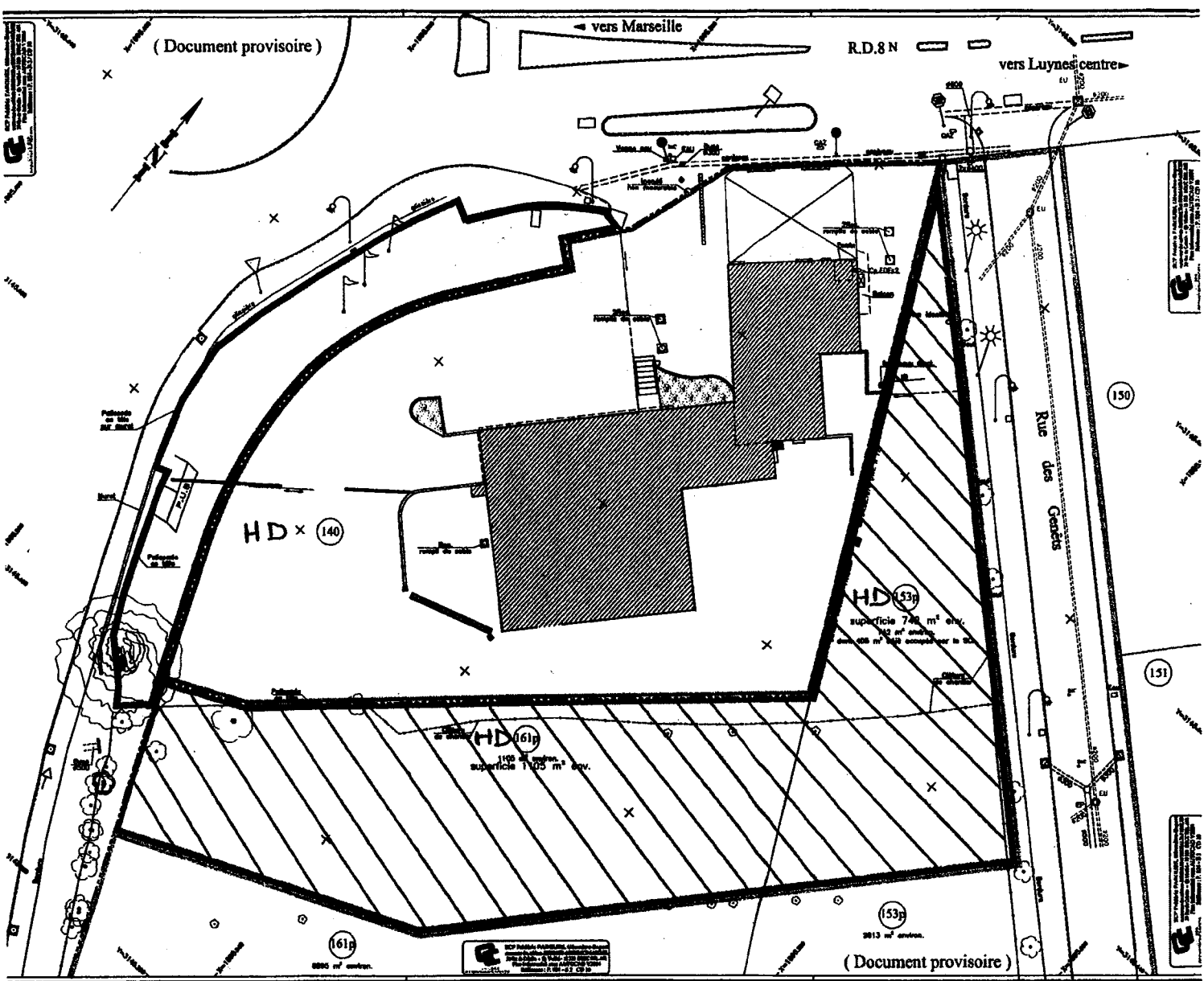


(Document provisoire)

vers Marseille

R.D.8 N

vers Luynes centre




HD 140

HD 153p  
superficie 700 m<sup>2</sup> env.

HD 161p  
superficie 1125 m<sup>2</sup> env.

153p  
2013 m<sup>2</sup> environ.

(Document provisoire)

 parcelles HD n° 153 p et HD n° 161 p



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-D U RHONE  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pôle gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE  
SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎ : 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence  
Direction Générale Adjointe des Services  
Direction Foncier et Gestion du Patrimoine  
Hôtel de Ville  
13616 Aix en Provence Cedex

## AVIS DU DOMAINE

*Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers*

*Art. L.311-8 du Code des Communes*

*Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982*

*Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972*

*Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2012-0001L1157

Dossier connexe:

1. Propriétaire : Ville d'Aix
2. Date de réception de la demande d'avis : 22/03/12 lettre du 21/03/12 (affaire suivie par Mme MAS)

3. Situation du bien :

*Commune* : Aix en Provence

*Adresse ou lieu-dit* : "RD8 13080 Luynes

*Références cadastrales et superficie* :

section	parcelle	surface
HD	153p	742 m <sup>2</sup>
HD	161p	1105 m <sup>2</sup>
	Total	1847 m <sup>2</sup>

4. Description sommaire : Location sous forme de bail emphytéotique au profit de la SCI La Palombe, d'un terrain à bâtir de très bonne planimétrie, situé dans un secteur urbanisé



6 Réglementation d'urbanisme : POS de la Ville d'Aix

Zone UD3

Surface non réglementée COS: 0.30 pour l'habitation et 0.45 pour autres usages

9. Conditions du bail : durée: 30 ans

Montant des investissements réalisés par le preneur: 222195 € HT

10 Montant de la redevance annuelle due par le preneur : 21000 € HT

(VINGT ET UN MILLE EUROS HT)

A Aix le 13/04/12

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

Par délégation,

L'inspecteur

JC ROBERT,

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>COURRIER ARRIVEE</b>			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
18 AVR. 2012			
N° 0318/12			
AF	MF	GPC	DDC
		CAU	JVBI